

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 OCTOBRE 2010

A 10 HEURES (Foyer des Aînés)

PRESENTS : Hervé BARBIEUX, Jean-Yves BOISSEAU, Christian DECATOIRE, Jean-Jacques DELVART, Patrick DUCHATEL, Denis GAY, Jean-Michel GERNEZ, Muriel GUICHAUD, Jean-Claude LAURENT, Frédéric LEBON, Alain LECLERCQ, Marcel LEFEBVRE, Christian LEMIERE, Jean-Luc LOHIER, Jean-Paul MACHEN, Daniel PICARD, Régis TAVERNIER, Hervé VERBUGHT, Didier WIBAUX.

ADHERENTS REPRESENTES : Edith BRACQ est représentée par Muriel GUICHAUD (procuration verbale à une autre adhérente). Damien CORMORANT est représenté par monsieur LEGRAND Bernard qui l'aide à cultiver ses parcelles ; Christophe COURMONT est représenté par madame SMAGGHE qui l'aide à cultiver sa parcelle (arrivée alors que l'assemblée générale est déjà commencée).

Sur proposition du bureau, les adhérents présents acceptent à l'unanimité les procurations précitées dont la forme n'est pas celle prévue par les statuts.

EXCUSES : André BALLEKENS, Jean-Marc DUJARDIN, Jean-François MOLINERI, Philippe LEROY.

REPRESENTANT DE LA COMMUNE : En l'absence d'autre membre présent, Didier WIBAUX représente le conseil municipal si nécessaire.

1) BILAN MORAL POUR L'ANNEE ECOULEE :

Daniel PICARD présente le bilan moral pour l'année 2010 :

La pose de la clôture et des portails en juillet 2010, par la commune, est manifestement vécue comme une amélioration sensible à la fois pratique et esthétique du site des jardins familiaux.

Sur des remarques faites Didier WIBAUX, s'exprimant alors en tant que représentant de la commune, indique que l'on peut effectivement regretter que les métrages réalisés, suivis des quelques rectifications de parcelles nécessaires aient eu lieu en juillet, période de pleine culture ; il fait cependant remarquer que la pose de notre clôture dans laquelle il s'est personnellement impliqué, était liée à celle du complexe sportif prévue, elle, en juillet.

Le repas annuel en juin 2010 a été de nouveau une réussite, tant du point de vue de l'ambiance que du repas qui fut encore parfait ; merci à Jeanine et à Christian LEMIERE (applaudissements de l'assemblée). La réussite du repas est aussi un témoignage de la bonne entente générale qui règne entre les adhérents.

Il y a beaucoup de demandes de parcelles ; 9 ont été concrétisées ;

Le bilan moral est voté à l'unanimité par l'assemblée générale.

2) BILAN FINANCIER POUR L'ANNEE ECOULEE :

Daniel PICARD présente le bilan moral pour l'année 2010 :

Le bilan financier est présenté par Daniel PICARD et distribué aux adhérents présents (annexé au présent). Patrick DUCHATEL répond aux questions sur quelques points particuliers notamment concernant les parcelles pédagogiques.

Le bilan financier est accepté à l'unanimité.

3) ELECTION DU NOUVEAU BUREAU :

Le bureau étant élu pour trois ans, il est nécessaire de procéder cette année à son renouvellement.

Les candidatures reçues sont les suivantes (cf convocation envoyée aux adhérents et annexée au présent) :

PRESIDENT : Daniel PICARD

VICE-PRESIDENT : Christian LEMIERE

SECRETAIRE : Didier WIBAUX

SECRETAIRE-ADJOINT : Hervé BARBIEUX

TRESORIER : Philippe LEROY

TRESORIER-ADJOINT : Patrick DUCHATEL

DELEGUE AUX PARCELLES PEDAGOGIQUES : Jean-Paul MACHEN

Après vote de l'assemblée générale les candidats sont élus à l'unanimité sur chacun des postes. Ils constituent le nouveau bureau élu pour une durée de trois ans.

4) REDUCTION DE L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

Didier WIBAUX, en tant que représentant de la commune, lit un texte que André BALLEKENS, adjoint délégué à l'environnement, désire porter à la connaissance de notre association :

« La Commission Environnement et Cadre de vie informe l'Association des Jardiniers Familiaux de l'existence d'un partenariat entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais et Lille Métropole Communauté Urbaine voué à promouvoir auprès de notre commune une charte d'entretien des espaces publics pour la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, dans le cadre d'une politique de reconquête de la qualité de l'eau sur les champs captants situés au sud de l'arrondissement de Lille.

Cette charte part du principe que les modes de gestion des collectivités sur les espaces verts dont elles ont la responsabilité peuvent participer à la protection de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Elle traduit la volonté des partenaires concernés d'accompagner les services communaux dans l'évolution de leurs pratiques d'entretien des espaces verts pour la préservation de l'hydrosystème, évolution qui passe par une diminution significative d'utilisation des produits phytosanitaires et par des actions favorisant la biodiversité dans les espaces urbanisés et semi-urbanisés.

Notre commune a depuis maintenant quelques années engagé volontairement l'action de réduction d'épandage de produits phytosanitaires et ce, par l'implication du Service Espaces verts et particulièrement Yann Deloffre et Mr Dubar chapeautés par Jean Michel Locon et les élus ont donc accepté le principe de signature de cette charte au cours de la séance du Conseil Municipal du 18 octobre 2010

La charte proposée repose sur une démarche volontariste et progressive. 5 niveaux sont définis, le niveau 5 correspondant à l'arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité.

Après établissement d'un diagnostic du mode de gestion des espaces verts communaux, il est proposé à notre commune la signature de la charte prévoyant en ce cas l'engagement de la commune sur le niveau 3 de la charte à réaliser en 3 ans ; le niveau 5 restant un objectif à atteindre sur le long terme.

Il est précisé que dans le cadre d'un engagement sur le niveau 3 en 3 ans. 50 % des zones sensibles devront être « 0 phyto », et que la principale action constituera à réaliser un plan de désherbage qui doit permettre :

1°- aux services techniques d'avoir une vision précise des risques ponctuels et diffus de pollution liés à l'entretien des espaces publics.

2°- à la municipalité de disposer d'un outil de communication clair et pédagogique pour la mise en œuvre de méthodes alternatives sur le territoire (exemple : fauchage tardif d'une zone à risque élevé pour la pollution de la ressource en eau naturelle)

Les élus de La commission invitent les membres de l'Association des Jardiniers Familiaux à soutenir cette action et à promouvoir la suppression de l'utilisation des produits

phytosanitaires au mieux de leurs possibilités, montrant ainsi l'exemple à l'ensemble de la population

La signature de la charte d'entretien des espaces publics sera officialisée au cours d'une cérémonie le samedi 04.12.2010 en présence de Monsieur le Député Maire ainsi que les commissions Environnement et Cadre de vie et Conseil Municipal des enfants. L'Association des Jardins Familiaux y est cordialement invitée. »

A la demande de certains adhérents Didier WIBAUX procède à une synthèse du texte et en explique certains mots (ex : phytosanitaire, ...). Le bureau demande alors à l'assemblée de se prononcer sur l'invitation qui est faite aux membres de « promouvoir la suppression des produits phytosanitaires dans la mesure de leurs possibilités ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité. La charte d'entretien des espaces publics citée comme texte de références sera fournie à tout adhérent qui le souhaite.

Jean-Yves BOISSEAU fait remarquer que notre engagement nécessite des informations complémentaires, par exemple sur la nocivité ou non de certains produits. Cette remarque judicieuse est acceptée par le bureau qui pose le principe de la création d'un groupe de travail sur ce point dont il établira les modalités de fonctionnement lors de sa prochaine réunion.

5) FERMETURE DES POINTS D'ACCES :

Il est abordé ensuite le point suivant prévu à l'ordre du jour, soit la fermeture ou non, des portails d'accès à nos parcelles par clefs, cadenas, digicodes

Après l'exposé des divers points de vue, Jean-Yves BOISSEAU propose dans un premier temps la mise en place de panneaux interdisant l'accès.

Cette proposition est acceptée par 18 voix, les autres votes s'étant portés sur le principe d'une fermeture. La mise en œuvre de cette proposition sera effectuée par le bureau lors de sa prochaine réunion.

6) COTISATIONS :

Elles sont impérativement à payer avant le 31 décembre 2010 pour l'année 2011.

7) DIVERS :

Sont ensuite abordés les points divers suivants :

- Le président indique que l'indemnité versés aux bénévoles s'occupant des parcelles pédagogiques est portée à 30 euros (pour 2011) sous la forme d'un bon d'achat. Sont concernés : Marcel LEFEBVRE, Jean-François MOLINERI, Christian LEMIERE, Daniel PICARD, Jean-Claude LAURENT.
- Parcelles non entretenues : Le président indique qu'un courrier ferme sera envoyé aux adhérents concernés.

- Le point d'eau : Jean-Luc LOHIER souhaite proposer aux services municipaux de procéder à un entretien de la cuve pendant la période hivernale.
- Talus : Marcel LEFEBVRE souhaite proposer aux services municipaux la résorption de la pente.
- Fumier : Jean-Luc LOHIER fait remarquer que la parcelle où était déposée le fumier étant près de la clôture il y a risque de détérioration de celle-ci en cas de nouvelle livraison.

L'assemblée générale est close à 11 heures 30 ; elle est suivie d'une tombola et du pot de l'amitié.